

Motion déposée par
Annie MESSINA-VENTADOUX
Paul VO VAN
Sophie GARGOWITCH
Au nom du groupe de la majorité départementale

L'humanité doit aujourd'hui répondre à trois défis majeurs et incontournables : défi écologique, défi social et défi démocratique qui sont intimement liés. Tous les écosystèmes font face à la pollution due à l'activité humaine. De nombreuses espèces disparaissent menaçant la biodiversité. La hausse moyenne de la température constatée est à plus de 1,1° et d'après les prévisions, si rien n'est fait, nous atteindrons plus 1,5° d'ici 2030.

Le GIEC, Groupe d'experts sur le climat, dans son pré-rapport de 2021, fait un état des lieux catastrophique et est beaucoup plus alarmiste que celui de 2014 avec une accélération de l'impact climatique et ses conséquences dès à présent :

- fonte de la calotte glaciaire et des glaciers,
- hausse du niveau de la mer,
- submersion des côtes,
- famines, canicule, manque d'eau et réfugiés climatiques,
- conséquences aggravées chez les plus précaires et les pays en voie de développement.

L'épisode de canicule exceptionnel qui a frappé le Canada il y a quelques semaines et les intempéries « surréalistes » qui se sont abattues en Europe de l'Ouest particulièrement en Allemagne et en Belgique, conséquences selon de nombreux experts du dérèglement climatique, illustrent bien la nécessité d'agir rapidement et à tous niveaux.

De son côté le Haut conseil pour le climat pointe le retard accumulé par la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Début juillet, le Conseil d'Etat a condamné à ce titre l'Etat français à "prendre toutes les mesures nécessaires" pour remettre la France sur la trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre que l'Etat s'est engagé à respecter et fixé un nouvel ultimatum au Gouvernement : le 31 mars 2022.

Mais le rapport du GIEC offre une note d'espoir. L'Humanité peut encore orienter sa destinée vers un avenir meilleur en prenant aujourd'hui les mesures fortes pour freiner l'emballement de la deuxième moitié du siècle.

Cet impératif climatique doit guider l'ensemble des politiques publiques et doit constituer une matrice pour toute action entreprise. La Commission européenne vient à ce titre de présenter son plan pour le climat qui doit permettre aux Européens de respecter leur objectif de réduire d'au moins 55 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

A son niveau, le Département de Lot-et-Garonne a plus que jamais son rôle à jouer. En effet, selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local ou régional ; de nombreuses études ont en outre démontré que notre département est déjà particulièrement exposé au changement climatique et le sera encore plus dans les années à venir.

Selon les relevés de l'Association Climatique de la Moyenne Garonne (AMCG), les températures moyennes enregistrées depuis les années 1970 ont en effet augmenté d'1,5 °C en Lot-et-Garonne et, sans mesures fortes et rapides, la vallée de la Garonne deviendrait l'endroit le plus chaud de France en période estivale et le climat en Lot-et-Garonne serait comparable à celui du territoire de Lerida en Catalogne.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne a déjà élaboré une démarche ambitieuse pour la transition écologique et énergétique. Le rapport de la MIETEE, mission d'information et d'évaluation, chargée d'élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique constitue une feuille de route solide.

Ainsi :

- CONSIDÉRANT les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité (IPBES) ;
- CONSIDÉRANT le rapport du Sénat « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée » concernant les risques naturels aggravés, les effets sanitaires du réchauffement, les risques sur les ressources en eau et la perturbation des activités économiques ;
- CONSIDÉRANT que les morts et les destructions déjà causées par le réchauffement climatique d'environ 1°C démontrent que la Terre est déjà trop chaude pour assurer la sécurité et la justice au niveau attendu par les citoyens, comme en témoignent l'augmentation et l'intensification des incendies de forêt, des inondations, de l'élévation du niveau des mers, des maladies, de la sécheresse et des conditions météorologiques extrêmes ;
- CONSIDÉRANT que le changement climatique et le dépassement des limites écologiques par l'économie mondiale sont à l'origine de la sixième extinction massive d'espèces, qui pourrait dévaster une grande partie de la vie sur Terre ;

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne :

- Annonce vouloir accélérer la mise en œuvre des préconisations de la MIETEE et de la feuille de route Néo-Terra co-élaborée avec la Région, notamment dans les domaines suivants :
 1. Garantir tous les usages de l'eau, bien vital de l'Humanité, face au défi climatique, à travers notamment la mise en œuvre des préconisations de la fiche 14 de la MIETEE,
 2. Soutenir l'accélération de la transition agro-écologique en soutenant la polyculture, l'élevage extensif (Fiche 12 de la MIETEE) et l'installation des jeunes agriculteurs
 3. Favoriser les rénovations énergétiques des bâtiments du Département et l'innovation environnementale, y compris pour l'habitat social (Fiche 03 et 06 de la MIETEE),
 4. Renforcer l'intégration de critères environnementaux et sociaux vérifiables et évalués régulièrement dans la commande publique
- Sans dogmatisme ni idéologie préconçue mais avec détermination, pragmatisme et lucidité, déclare le Département de Lot-et-Garonne en **état d'urgence climatique** avec pour objectif, en concertation avec les efforts locaux, régionaux et nationaux, d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible et au plus tard en 2030.